



## CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 6 avril 2021 2020 à 19 h

### PROCES VERBAL

---

#### Présents

Jean-Pierre NIVET, *Maire*, Denis MARECHAL, Eléonore SEGARD, Joël RAVON, Michèle BABEUF, Dominique PERRU, Marina CHASSEIGNE, Mikaël RICHARD, Nathalie RAVON *Adjointes au Maire*, Monique CHOCHOY, Raymond NORMAND, Nelly ENAULT, Dominique LE ROUX, Chantal MEZIERE, Philippe BERNARD, Patrice COUV RAT, Vincent MESSAGER, Frédéric LOFFICIAL, Marilyn MARECHAL, Géraldine PENNAMEN, Thomas LIZOT, Victor SILBERFELD, Thierry LEPESANT, Manon GABRIEL *Conseillers Municipaux*.

#### Absents/Procurations

Danielle SUIRE (procuration à Denis MARECHAL)  
Gaëlle LAGNAUD (procuration à Thierry LEPESANT)

#### Absent excusé

Yonel SIRO

Secrétaire de séance : Frédéric LOFFICIAL

Date de la convocation **31 mars 2021**

Membres en exercice : **27**

Membres présents : **24**

Pouvoirs : **2**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

---

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le procès – verbal de la séance du 22 février 2021 (**ANNEXE 1**).

**Décisions prises par le Maire** depuis le Conseil Municipal du 22 février 2021, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 :

Date	Nature décision	bénéficiaire	Montant TTC
24/02/2021	Entretien taille de haies au lamier dans la commune	BOSSUET Paysage SARL	3 720,00 €
24/02/2021	Indemnisation du sinistre de la vitre de l'école Maternelle	SMACL Assurances	229,67 €
24/02/2021	Travaux complémentaires pour rénovation Mairie (dont ravalement façade)	SEMDAS	57 498,00 €
04/03/2021	Avenant n°3 au contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation Mairie (prolongation de durée)	SEMDAS	0 €
11/03/2021	Marché de mission de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers	PROFIL ETUDES	Préparation marché de voirie à bons de commande : 3 480 € Taux honoraires : 4.60 %
22/03/2021	Réalisation d'un revêtement en bétons désactivé et rognage – rue du Chay	COLAS France	3 524,12 €
24/03/2021	Installation des grilles – portillon – panneau – city stade	QUALI CITE	8 019,60 €

Le Conseil Municipal prend acte des décisions présentées par le Maire.

**Monsieur le Maire** indique que ce 6 avril 2021 est la date du 97° anniversaire de M. CASSAGNES, maire d'Angoulins de 1983 à 1989, et il se charge de lui présenter ses vœux au nom de tout le conseil municipal.

## 1 – Vie du village – motion du Conseil Municipal pour le maintien de la pharmacie en centre bourg

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal d'un projet, transfert de la pharmacie des coquillages vers la galerie commerciale de l'hypermarché Carrefour (locaux de l'entreprise Flunch qui va cesser son activité) pour fin 2021 / début 2022. Il propose donc une motion au Conseil Municipal pour marquer son opposition à ce projet et rechercher des solutions alternatives.

Il ajoute que lors de ses discussions avec les pharmaciens, à l'hiver 2020, avait été évoqués 2 sites pour un développement de l'entreprise au centre du village :

- Un foncier privé rue Gambetta
- Le terrain communal situé à côté du pôle santé.  
(A noter qu'initialement, la pharmacie était intégrée au projet de pôle santé, mais qu'elle s'en était détachée par la suite).

Cette motion constituera le point d'appui des démarches de la commune auprès des pouvoirs publics.

**Monsieur Victor SILBERFELD** propose le report du vote de la motion au prochain Conseil Municipal, pour prendre le temps d'étudier le dossier.

**Monsieur le Maire** explique l'urgence de la motion car le projet de déménagement est très avancé entre la pharmacie et Carrefour. Il lui faut donc saisir sans délai les autorités administratives du département.

**Madame Manon GABRIEL** s'interroge sur la possibilité de création d'une annexe de la pharmacie dans le bourg.

**Monsieur le Maire** explique la commune d'Angoulins ne compte pas assez d'habitants pour autoriser une annexe de la pharmacie, ou une autre pharmacie dans le bourg ; les installations de pharmacie sont règlementées en fonction d'un seuil de population (au moins 2500 habitants pour une pharmacie, et une pharmacie de plus par tranche de 4500 habitants supplémentaires).

**Madame Manon GABRIEL** évoque le cas de la pharmacie de Salles sur Mer, qui s'est également déplacée récemment vers un supermarché hors du centre bourg.

**Monsieur le Maire** indique dans ce cas de figure, la municipalité de Salles sur Mer avait ralenti la procédure de transfert, sans pouvoir toutefois finalement s'y opposer.

**Monsieur Thierry LEPESANT** demande s'il existe des moyens règlementaires pour s'opposer à ce transfert.

**Monsieur le Maire** estime que les marges de manœuvre de la commune sont extrêmement étroites (autorisations d'urbanisme, seuils démographiques, ...) , et c'est pour cela qu'il souhaite s'appuyer sur la volonté unanime du Conseil Municipal dans ses démarches auprès des services de l'Etat (préfecture, Agence Régionale de Santé).

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **ADOpte** la motion suivante :

### ***Pour le maintien de la pharmacie d'Angoulins en centre bourg***

*Le Conseil Municipal est informé par la pharmacie des Coquillages, place de la République, de son intention de quitter fin 2021 le centre bourg pour rejoindre la galerie commerciale de l'hypermarché Carrefour d'Angoulins.*

*Par cette motion, le Conseil Municipal affirme son opposition catégorique à ce projet.*

*En effet, la pharmacie constitue un service de première nécessité pour les habitants d'Angoulins, et sa présence au centre du village est un facteur majeur d'attractivité et de vitalité. Le départ de cette activité est de nature à déstabiliser sensiblement le tissu commercial du centre bourg et aura inévitablement un impact négatif sur l'essor des autres commerces.*

*De plus, cette décision va à l'encontre des efforts de la municipalité pour une redynamisation commerciale du centre bourg.*

*Elle va également à l'encontre de la volonté des pouvoirs publics, toutes collectivités confondues, d'impulser depuis quelques années des politiques visant la reconquête commerciale des centres-villes, souvent vidés de leur substance au profit des zones commerciales périphériques.*

*Au vu de cette situation, le Conseil Municipal souhaite poursuivre avec la pharmacie d'Angoulins l'étude des conditions de son maintien dans le périmètre du bourg, notamment en l'accompagnant dans la recherche d'opportunités foncières pour répondre à ses nouveaux besoins.*

*Parallèlement, Le Conseil Municipal demande à l'Etat de surseoir à l'autorisation de transfert de la pharmacie, en soutenant la recherche d'une solution alternative privilégiant un développement de l'entreprise en centre bourg.*

*Le Conseil Municipal demande également les soutiens du Conseil Départemental, de la CdA de la Rochelle, de l'association des Maires et de l'ordre des pharmaciens, ainsi que celui des commerçants et artisans du centre bourg et de l'ensemble des Angouloises et Angoulois.*

## I - FINANCES

### **2 – Budget annexe Port du Loiron - Compte de gestion 2020**

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *Adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de gestion du budget annexe du Port du Loiron (**ANNEXE 2**).

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 24 mars 2021 avec avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** le compte de gestion du budget annexe du Port du Loiron pour l'exercice 2020.

### **3 – Budget annexe Port du Loiron - Compte administratif 2020**

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *Adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte administratif du budget annexe du Port du Loiron (**ANNEXE 3**).

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 24 mars 2021 avec avis favorable. Ce document a également été présenté au Conseil Portuaire du 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que le doyen des élus municipaux préside la séance pour le vote du compte administratif du budget annexe du Port du Loiron pour l'exercice 2021. Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal procède au vote. **Présidence de Mme Monique CHOCHOY**.

Après en avoir délibéré, Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif du budget annexe du Port du Loiron pour l'exercice 2020, selon le détail ci-dessous :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	exploitation	14 060,11 €	13 615,11 €	- 445,00 €
	investissement	6 051,47 €	10 535,37 €	4 483,90 €
reports de l'exercice N-1	exploitation (002)		829,86 €	
	investissement (001)		15 354,21 €	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>29 111,58 €</b>	<b>40 334,55 €</b>	<b>20 222,97 €</b>

### **4 – Budget annexe Port du Loiron – Affectation du résultat 2020**

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *Adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'affectation du résultat 2020 du budget annexe du Port du Loiron.

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 24 mars 2021 avec avis favorable.

Ce point a également été présenté au Conseil Portuaire du 18 mars 2021.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **ADOpte** l'affectation des résultats 2020 du budget annexe du Port du Loiron selon les modalités suivantes :

Section d'investissement	
<b>Excédent à reporter</b>	<b>19 838,11 €</b>
Section d'exploitation	
<b>Excédent à reporter</b>	<b>384,86 €</b>

## 5 – Budget principal - Compte de gestion 2020

**Madame Marina CHASSEIGNE**, Adjointe en charge des finances et de la prospective, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de gestion du budget principal de la commune (**ANNEXE 4**).

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 24 mars 2021 avec avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **ADOpte** le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020.

## 6 – Budget principal de la commune - Compte administratif 2020

**Madame Marina CHASSEIGNE**, Adjointe en charge des finances et de la prospective, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte administratif du budget principal de la commune exposé dans une note synthétique (**ANNEXES 5A et 5B**) et deux documents d'analyse détaillés (**ANNEXES 5C et 5D**).

Le document complet est disponible en **ANNEXE 5E**.

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 24 mars 2021 avec avis favorable.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que le doyen des élus municipaux préside la séance pour le vote du compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2020.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal procède au vote. **Présidence de Mme Monique CHOCHOY**.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2020, selon les modalités suivantes :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalizations de l'exercice (Mandats et titres)	Fonctionnement	3 223 277,29 €	3 700 539,55 €	477 262,26 €
	Investissement	2 640 394,14 €	2 724 948,77 €	84 554,63 €
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement (002)		191 602,84 €	
	Investissement (001)		280 266,12 €	
<b>TOTAL (réalisation + reports)</b>		<b>5 863 671,43 €</b>	<b>6 897 357,28 €</b>	<b>1 033 685,85 €</b>

RAR à reporter en N+1	Fonctionnement			
	Investissement	511 051,35 €	75 000,00 €	- 436 055,35 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	3 223 277,29 €	3 892 142,39 €	668 865,10 €
	Investissement	3 151 445,49 €	3 080 214,89 €	-71 230,60 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>6 374 722,78 €</b>	<b>6 972 357,28 €</b>	<b>597 634,50 €</b>

## 7 – Budget principal de la commune – Affectation du résultat 2020

**Madame Marina CHASSEIGNE**, Adjointe en charge des finances et de la prospective, présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'affectation du résultat 2020 du budget principal de la commune

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 24 mars 2021 avec avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** l'affectation des résultats 2020 du budget principal de la commune selon les modalités suivantes :

### RESULTAT - EXECUTION 2020

#### A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	REALISE
RECETTES DE L'EXERCICE	3 700 539,55
DEPENSES DE L'EXERCICE	<u>3 223 277,29</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	477 262,26
EXCEDENT 2019 REPORTE	191 602,84
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b><u>668 865,10</u></b>

#### B - SECTION D'INVESTISSEMENT

	REALISE	RESTE A REALISER 2020
RECETTES DE L'EXERCICE	2 724 948,77	75 000,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	<u>2 640 394,14</u>	<u>511 051,35</u>
SOLDE D'EXECUTION	84 554,63	- 436 051,35
SOLDE D'EXECUTION 2019 reporté	<u>280 266,12</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE D'EXECUTION CUMULE</b>	<b>364 820,75</b>	<b>- 436 051,35</b>
<b><u>DEFICIT DE FINANCEMENT</u></b>	<b>- 71 230,60</b>	

## II-PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2020

<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>668 865,10</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>500.000,00</b>
dont	
<b>1068- Besoin de Financement</b>	<b>71 230,60</b>
<b>1068- Réserves</b>	<b>428 739,40</b>
Section de fonctionnement	
<b>Excédent à reporter</b>	<b>168 865,10</b>
	<b>Chiffres en euros</b>

### **8 – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – année 2020**

Conformément aux articles L 2241.1 et L 2241.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Marina CHASSEIGNE**, *Adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente au Conseil Municipal le bilan annuel de la politique foncière de la Commune pour 2020 en matière d'acquisitions et de cessions immobilières.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2020, selon les modalités suivantes :

<b>CESSION</b>			
Parcelles	Superficie	Prix	Acquéreur
<i>Néant</i>			
<b>ACQUISITION</b>			
Parcelles	Superficie	Prix	Acquéreur
<i>Néant</i>			

Ce bilan sera annexé au Compte administratif 2020 de la Commune.

### **9 – Attribution des subventions aux associations pour 2021**

**Monsieur Mikaël RICHARD**, *adjoint en charge de la culture, du sport et de la vie associative*, présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2021, sur la base des projets présentés dans les dossiers de demande.

**Monsieur Mikaël RICHARD** ajoute qu'il est proposé de reconduire, compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire, les montants de subventions qui avaient été attribués en 2020.

**Monsieur le Maire** précise que par rapport à 2020, près d'un tiers des associations n'a pas demandé de subvention en 2021, considérant que la réduction de leurs activités avait généré des excédents suffisants.

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 24 mars 2021 avec avis favorable.



Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **ADOpte** l'attribution des subventions aux associations pour 2021 selon le détail suivant :

<b>Association</b>	<b>Montant voté 2021</b>
ACCA association chasse	400,00
Angoul'loisirs convention année 3	208 000,00
Aunis Athletisme	500,00
Ayoka Fresco	1 200,00
Badminton	2 000,00
Batterie Fanfare	500,00
Centre Nautique Angoulins	13 000,00
Crevette Bouliste	1 000,00
FNACA	200,00
JSA Football	6 000,00
Radio COLLEGE	500,00
T.A.C. Tennis	7 000,00
U.B.A.C.	5 000,00

## 10 – Contribution aux organismes de regroupement pour 2021

**Madame Marina CHASSEIGNE**, Adjointe en charge des finances et de la prospective, présente aux membres du Conseil Municipal la liste des contributions à verser en 2021 aux organismes de regroupement dont est membre la commune.

Concernant la contribution au SIVU de la gendarmerie, **Monsieur le Maire** indique que la municipalité recherche actuellement une solution alternative pour la gestion de cet équipement, car le loyer versé par l'Etat ne couvre pas l'annuité de l'emprunt qui a dû être réalisé pour construire le bâtiment, et que la gendarmerie sollicite à nouveau les communes d'Angoulins et de Châtelailon-Plage pour la construction de logements supplémentaires, ce qui obligerait à emprunter à nouveau.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **ADOpte** les montants des contributions aux organismes de regroupement dont est membre la commune, et à inscrire les sommes correspondantes à l'article 65548 du budget principal 2021, selon la répartition suivante :

	Pour mémoire BP 2020	Réalisations 2020	Propositions 2021
Syndicat Informatique 17 ( SOLURIS)	3 500,00	3 260,20	3 500,00
Syndicat Départemental de la Voirie Communale	605,00	582,00	605,00
SIAH St Jean des Sables (dissous 31/12/2020)	1 170,00	114,31	0,00
UNIMA	350,00	241,00	350,00
Association ostréicole & Gats d'Angoulins	75,00	77,67	85,00
Association syndicale d'Aytré/La Jarne/Angoulins	1 255,00	0,00	0,00
SIVU GENDARMERIE	19 500,00	19 500,00	19 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 455,00</b>	<b>23 775,18</b>	<b>24 040,00</b>



## 11 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics pour 2021

**Madame Marina CHASSEIGNE**, Adjointe en charge des finances et de la prospective, présente aux membres du Conseil Municipal la liste des subventions de fonctionnement à verser en 2021 aux organismes publics.

Concernant le RAM de la Jarne, il est précisé que la somme sera utilisée pour le règlement de la participation correspondant à des dépenses réalisées en 2020, compte tenu du décalage de versement des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales à la commune de la Jarne.

Le budget 2021 du RAM n'ayant pas encore été communiqué à la commune, le montant de la participation correspondant aux dépenses du RAM pour 2021 sera présenté ultérieurement au Conseil Municipal.

Concernant le CCAS, il est précisé que les excédents de fonctionnement réalisés en 2020 par le CCAS permettent la diminution de la subvention demandée pour 2021.

L'excédent de fonctionnement 2020 s'explique essentiellement par une subvention de fonctionnement qui n'a pas été réclamée par le Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale (GCSMS), créé fin 2019 entre les 28 communes de la Cda pour épauler financièrement les services à domicile délivrés par plusieurs CCAS de l'agglomération rochelaise. Des précisions sur le fonctionnement et les perspectives de ce service seront apportées lors de la prochaine commission Action Sociale et Solidarités du 28 avril 2021.

**Monsieur le Maire** précise bien que le budget du CCAS pour 2021 permettra le même niveau de services qu'en 2020, avec certaines améliorations.

**Madame Manon GABRIEL** souhaite avoir un compte rendu de l'activité du CCAS.

**Madame Eleonore SEGARD** indique qu'une présentation est prévue lors de la prochaine commission Action Sociale et Solidarités du 28 avril 2021

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **ADOpte** les montants des subventions à accorder aux organismes publics selon les tableaux ci-dessous. Les sommes correspondantes seront inscrites aux articles 657341 (commune de la Jarne) et 657362 (CCAS) du budget principal 2021 :

Article 657362	Pour mémoire BP 2020	Propositions 2021
Centre Communal d'Action Sociale	28 000,00	9 000,00

Article 657341	Pour mémoire BP 2020	proposition 2021
Commune de LA JARNE - RAM	3 000,00	5 000,00

## 12 – Vote des taux d'imposition pour l'année 2021

**Madame Marina CHASSEIGNE**, Adjointe en charge des finances et de la prospective, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la refonte de la fiscalité locale, portant suppression de la taxe d'habitation, produit ses pleins effets à partir de 2021.

Ainsi, la commune ne vote plus en 2021 de taux de taxe d'habitation.

Par contre, le produit de la taxe foncière qui était perçue par le Département est transférée aux communes.

Aussi, la commune doit voter un nouveau taux de taxe foncière correspondant à la somme entre le taux communal décidé pour 2021 et le taux départemental de 2020 (21,50%). Il est proposé de ne pas changer le taux communal par rapport à 2020, soit 19,14%. Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 24 mars 2021 avec avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **VOTE** les taux d'imposition 2021 :

Taxe sur le foncier bâti :	<b>40,64 %</b>
Taxe sur le foncier non bâti :	<b>66,50 %</b>

### **13 – Occupation commerciale du domaine public pour activités foraines et de spectacles : tarifs 2021**

**Madame Michèle BABEUF**, *Adjointe en charge de la vie du village, des commerces et du tourisme*, indique aux membres du Conseil Municipal que des tarifs d'occupation commerciale du domaine public ont été votés en décembre 2017 par le Conseil Municipal, notamment concernant les droits de terrasse ou d'installation d'objets publicitaires sur le domaine public. De même, les tarifs du marché ont été actualisés en décembre 2020.

Toutefois, la commune ne dispose pas de tarifs d'occupation du domaine public pour les activités foraines et de spectacle (cirques, théâtre plein air, manèges, ...).

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **INSTAURE**, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, des tarifs d'occupation du domaine public communal pour les activités suivantes :

Manèges et activités foraines :	0,50 € / m <sup>2</sup> jour (sans fluides eau/elec)
Manèges et activités foraines :	0,70 € / m <sup>2</sup> / jour (avec fluides eau/elec)
Cirques et autres spectacles de plein air :	50 € / jour – moins de 100 places (remise caution 500 € non restituée en cas de dégradation)
Cirques et autres spectacles de plein air :	100 € / jour – plus de 100 places (remise caution 700 € non restituée en cas de dégradation)

### **14 – Budget annexe Port du Loiron – Budget primitif 2021**

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *Adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente au Conseil Municipal le projet de budget annexe 2021 pour le Port du Loiron en **ANNEXE 6**.

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 24 mars 2021 avec avis favorable. Ce document a été également été présenté au Conseil Portuaire du 18 mars 2021.

Il est apporté des précisions, à la demande de **Madame Manon GABRIEL**, sur les charges exceptionnelles et les provisions pour créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOPTE** le budget annexe du Port du Loiron pour l'exercice 2021, tel qu'exposé ci-dessous :

Budget annexe 2021 Port du Loiron	Section d'exploitation	Section d'Investissement
Recettes	14 718,51 €	30 388,11 €
Dépenses	14 718,51 €	30 388,11 €

## 15 – Budget principal de la commune – Budget primitif 2021

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *Adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021 de la commune exposé dans une note synthétique (**ANNEXES 7A et 7B**) et détaillé dans l'**ANNEXE 7C**.

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 24 mars 2021 avec avis favorable.

**Monsieur Victor SILBERFELD** cite l'exemple de communes ayant mis à profit la crise sanitaire et le couvre-feu pour faire des économies sur l'éclairage public.

**Monsieur Denis MARECHAL** indique que la municipalité souhaite effectivement améliorer la régulation de l'éclairage public, qui comprend plus de 1100 points lumineux. Toutefois, cela implique des dépenses de modernisation des armoires de commande qui, pour l'instant, sont pilotées de façon manuelle. Des devis ont été demandés en ce sens au syndicat départemental d'électricité de Charente Maritime (SDEER).

**Monsieur le Maire** préconise la réalisation d'un schéma directeur de l'éclairage public, permettant de planifier les dépenses pluriannuelles pour l'amélioration du dispositif, et demande à M. MARECHAL de présenter des propositions lors d'un prochain Conseil Municipal.

Concernant la piste cyclable du Pont de la Pierre, **Monsieur Victor SILBERFELD** s'interroge sur la nécessité d'un itinéraire mixte vélos / piétons, s'agissant principalement d'une liaison entre deux communes.

**Monsieur le Maire** indique que les fonctionnalités de la future piste du Pont de la Pierre seront étudiées en détail par le maître d'œuvre qui vient de commencer son travail et que leurs natures pourraient être évoquées au sein de la commission « Urbanisme – Voiries – Espaces Verts ». Il signale toutefois que cette piste a vocation à être utilisée également par des piétons allant vers la promenade des marais doux d'Aytré, le camping des Sables ou le centre équestre, et qu'à ce jour celle de la Colonelle ne satisfait pas tous les besoins car c'est un cheminement mixte, jugé isolé par beaucoup notamment les piétons et qui est réglementairement emprunté par les piétons, les vélos et les véhicules ostréicoles.

**Monsieur Victor SILBERFELD** estime que les entreprises prestataires de la commune dans le domaine des espaces verts sont plus visibles que les agents communaux.

**Monsieur le Maire** rappelle que l'entretien des 22 hectares d'espaces verts de la commune ne peut reposer sur les seuls 3 agents de terrain, et que la commune doit donc faire appel soit à des entreprises traditionnelles, soit à des entreprises d'insertion. Il a été choisi de demander aux agents de la commune d'intervenir prioritairement sur le centre bourg.

Il est apporté des précisions, à la demande de **Madame Manon GABRIEL**, sur les comptes 6188 (autres frais divers) et 6257 (réception) du chapitre 011 (charges à caractère général).

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021, tel qu'exposé ci-dessous :

Budget primitif 2021	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	3 910 865,10 €	3 770 944,52 €
Dépenses	3 910 865,10 €	3 770 944,52 €

## 16. Demande de subvention – Plan de Relance – Equipement numérique de l'Ecole Jean Moulin

Monsieur le Maire indique que L'Etat, à travers le plan de relance 2021-2022, propose aux communes de créer un socle numérique dans les écoles élémentaires, en deux volets :

- Volet socle numérique de base : travaux d'infrastructure et de réseaux (réseau filaire, wifi, baies de brassage, sauvegardes), équipements dans les classes (vidéoprojecteurs et postes de travail des maîtres, équipements mobiles mutualisables (packs d'ordinateurs ultra portables pour les élèves, de type « classe mobile »)
- Volet services et ressources numériques : acquisition d'Espaces Numériques de Travail (ENT) du 1<sup>er</sup> degré pour accéder aux ressources éducatives, aux outils de liaisons entre enseignants, élèves, parents, direction académique.

Un projet a été construit entre la commune, la Direction de l'Ecole Jean Moulin et l'enseignant référent de la Direction Académique pour les questions numériques, pour aboutir à un projet offrant une refonte totale de l'équipement numérique de l'Ecole et répondant aux besoins des enseignants et des élèves.

- Volet socle numérique de base : coût total 44.053,54 € HT
  - o reprise intégrale du réseau totalement obsolète, avec création d'un nouveau réseau filaire avec des points d'accès wifi répondant aux préconisations de l'Education Nationale (déconnexion après usage), acquisition d'une solution de sauvegarde.
  - o Acquisition de deux classes mobiles de 16 PC portables chacune, pour le bâtiment Jean Moulin et le bâtiment Hélène Boucher.
  - o Acquisition de matériels manquants pour l'équipement fixe des classes : 4 vidéoprojecteurs et tableaux interactifs, 4 PC portables pour les maîtres.
- Volet services et ressources numériques : coût total 398 € HT
  - o Acquisition pour 24 mois d'un Espace Numérique de Travail pour l'école, selon une solution agréée par l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat – Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse en réponse à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (Plan de Relance 2021-2022), afin de couvrir l'ensemble des besoins numériques de l'Ecole Jean Moulin, selon les modalités suivantes :
  - o Volet équipement – socle numérique de base
    - Dépense HT : 44.053,54 € / TTC : 52.864,25 €
    - Subvention sollicitée : 70%
  - o Volet services et ressources numériques (espaces numériques de travail) :
    - Dépense HT : 398 € / TTC : 477,60 €
    - Subvention sollicitée : 50%

- **PRECISE** que le projet s'inscrit dans les préconisations du socle numérique de base, sans les excéder ni demander de financement pour remplacer des équipements existants en état de fonctionnement.
- **S'ENGAGE** à garantir l'effectivité et l'auditabilité des dépenses qui seront réalisées.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

## **II – ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES**

### **17 – Participation au programme communautaire Lab de L'Emploi**

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal le programme communautaire Lab de l'Emploi, instauré par une délibération du Conseil Communautaire de la CdA en date du 4 mars 2021.

Il s'agit d'un programme expérimental sur 3 ans, qui vise à recruter au sein de la CdA, **de ses communes membres** et de ses partenaires, une centaine de demandeurs d'emploi les plus fragilisés, à temps plein pendant un an, en **Parcours Emploi Compétences (PEC)**, et de les remobiliser pour les conduire vers l'emploi durable dans nos entreprises locales. Une convention a été établie entre la CdA, Pôle Emploi et la Préfecture pour conduire cette action.

La CdA de La Rochelle s'engage à dégager les moyens nécessaires à la coordination de l'expérimentation. A cette fin, elle réalisera l'interface entre Pôle Emploi et les collectivités (communes membres et partenaires) pour :

- Identifier les postes et services qui accueilleront des salariés en PEC,
- Prendre en charge la moitié du reste à charge des coûts de salaire des communes membres et partenaires qui s'engagent dans le Lab' de l'Emploi,
- Faciliter la réalisation des entretiens intermédiaires et bilans finaux,
- Permettre des regroupements de salariés dans le cadre de prestations et formations déployées par Pôle Emploi,
- Sensibiliser et prospecter des entreprises pour mettre en œuvre des périodes d'immersion de salariés PEC dans des entreprises locales,
- Faciliter le recrutement des salariés en PEC dans le tissu économique local à l'issue du contrat,
- Mettre en œuvre dans le cadre du Plan Local d'Insertion par l'Economie, un accompagnement dédié pour le suivi des personnes recrutées

Le Lab' de l'Emploi pourra mobiliser une enveloppe exceptionnelle de 100 PEC sur 3 ans : 27 PEC en 2021, 36 PEC en 2022, 36 PEC en 2023.

Grâce au financement communautaire qui vient renforcer les aides de l'Etat, le coût d'un agent à temps plein, estimé à 21.000 € / an, revient à 6.500 € pour l'employeur.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'intégrer ce dispositif, avec le recrutement par la commune, pour une durée de 12 mois, d'un agent en PEC pour une durée de 35 heures hebdomadaires. Cet agent sera affecté au centre technique municipal, où il pourra notamment acquérir des compétences dans l'entretien des espaces publics.

Une convention entre la CDA et la commune, en **ANNEXE 8**, expose les modalités du partenariat.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation de la commune au programme expérimental Le Lab de L'emploi, initié par l'Etat, la Cda de la Rochelle et Pôle Emploi, en recrutant dans le cadre de ce dispositif un demandeur d'emploi bénéficiant d'un Parcours Emploi Compétences, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures pendant 12 mois.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le CdA, annexée à la présente délibération, ainsi que ses annexes et avenants éventuels.

## **18 – Programme Lab de L'Emploi : recrutement d'un agent en PEC au service technique municipal**

**Monsieur le Maire** présente le projet de création de poste suite à l'adhésion au programme Lab de l'Emploi.

Les parcours emploi compétences (PEC), déployés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du PEC repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat mais également, dans le cadre du Lab' de l'emploi, une participation de 50% du reste à charge, de la CDA de La Rochelle.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Le recrutement du CAE pour les fonctions d'agent des espaces verts et des espaces publics sera à temps complet avec une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et l'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **CREE** un emploi contractuel pour une mission de 12 mois dans le cadre du Lab de l'emploi, sur un contrat aidé PEC-CAE, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,
- **SOLLICITE** les financements correspondant auprès de l'Etat et de la CDA,
- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document relatif aux procédures de recrutement.



## **19 – Convention-cadre d'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

**Monsieur le Maire** rappelle la délibération par laquelle la commune a décidé d'adhérer dans le cadre de ses prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Ce service permet la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée telle que prévu à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....).

Dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement, et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune et le CDG (**ANNEXE 9**).

Les modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service. Chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, et aux frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention-cadre du service remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, pour l'année 2021, et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Le Maire à signer ladite convention, et prendre toutes dispositions pour son suivi administratif et financier.

## **20 – Formation des agents territoriaux : adhésion à un groupement de commandes : habilitations électriques et Sauveteur-Secouriste du Travail (SST)**

**Monsieur le Maire** fait part au Conseil Municipal de la nécessité de former les agents territoriaux dans le domaine de la sécurité.

Les accords-cadres à bons de commande, qui regroupent plusieurs communes de l'agglomération de la Rochelle, pour l'achat d'actions de formation aux habilitations électriques et de sauveteur secouriste du travail (S.S.T.) arrivent à échéance le 31 mai 2021.

Il a donc été proposé de reconstituer un groupement de commandes pour ces achats afin de couvrir l'ensemble des besoins éprouvés par les pouvoirs adjudicateurs, à savoir la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et les communes d'Angoulins, Aytré, de Bourgneuf, Clavette, Croix-Chapeau, Esnandes, La Jarrie, La Rochelle, L'Houmeau, Montroy, Puilboreau, Saint-Rogatien, Saint-Vivien, Sainte-Soulle, Vérines et le SIVOM de la Plaine d'Aunis ;

En accord avec les partenaires précités, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est proposée en qualité de coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de la gestion de



l'ensemble de la procédure de mise en concurrence, de la signature et de la notification du ou des accords-cadres à intervenir.

Chaque membre s'engage à assurer l'exécution de l'accord-cadre par l'émission de bons de commande à hauteur de ses besoins.

Les autres droits et obligations des membres ainsi que les modalités de fonctionnement du groupement de commandes sont définies dans la convention constitutive du groupement de commandes (**ANNEXE 10**).

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'actions de formation aux habilitations électriques et de sauveteur secouriste du travail (S.S.T.) pour les agents territoriaux, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **21 – Actualisation du tableau des effectifs – avancements de grade**

**Monsieur le Maire** indique au Conseil Municipal qu'en application des articles 79 et 80 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, certains agents territoriaux de catégorie A, B et C peuvent bénéficier d'un avancement de grade – soit après la réussite à l'examen professionnel ou après plusieurs années d'exercice dans le cadre d'emploi concerné.

Cet avancement de grade relève d'une décision de l'autorité territoriale, en application des lignes directrices de gestion, approuvées par la commune en décembre 2020.

Ainsi, pour l'année 2021, des agents relevant de la catégorie C de la filière administrative et technique peuvent accéder au grade supérieur après inscription au tableau des avancements de grade concerné :

- 1 adjoint administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe peut accéder au grade supérieur de « Adjoint administratif **Principal 1<sup>ère</sup> classe** » par ancienneté dans le cadre d'emploi « Adjoint administratif » (un poste est vacant depuis le départ en retraite d'un agent)
- 2 adjoints techniques peuvent accéder au grade supérieur de « Adjoint technique **Principal 2<sup>ème</sup> classe** » par ancienneté dans le cadre d'emploi « Adjoint technique ».

En conséquence, en vue de favoriser le déroulement de carrière de ces agents, il vous est proposé de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le tableau des effectifs communaux.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **CRÉE** deux postes relevant du cadre d'emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C), à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,
- **SUPPRIME** un poste relevant du cadre d'emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C), à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,
- **SUPPRIME** deux postes du cadre d'emploi d'adjoint technique (catégorie C), à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document relatif aux procédures administratives correspondantes.
- **COMPLETE** en conséquence le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, de la façon suivante :

Grades ou EMPLOIS	CATEGORIE	01/05/2021	Création	Suppression	Effectifs budgétaires au 01/07/21
<b>Filière administrative</b>					
		10	0	1	9
Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	A	1			1
Attaché principal	A	1			1
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1			1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	5			5
<b>Adjoint Administratif Principal 2ème classe</b>	C	1		1	0
Adjoint Administratif	C	1			1
<b>Filière technique</b>					
		21	2	2	21
Ingénieur Territorial	A	1			1
Agent de maîtrise Principal	C	1			1
Agent de maîtrise	C	2			2
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	7			7
<b>Adjoint Technique Principal 2ème classe - temps complet</b>	C	2	2		4
Adjoint Technique Principal 2ème classe - temps incomplet	C	1			1
<b>Adjoint technique - temps complet</b>	C	6		2	4
Adjoint technique - temps incomplet	C	1			1
<b>Filière sociale</b>					
		4	0	0	4
Agent spécialisé Principal 1ère classe des écoles maternelles	C	2			2
Agent spécialisé Principal 2ème classe des écoles maternelles	C	2			2
<b>Filière culturelle</b>					
		1	0	0	1
Assistant Conserv. Patrimoine Principal 2ème classe	B	1			1
<b>Filière animation</b>					
		2	0	0	2
Adjoint d'Animation Territorial	C	2			2
<b>Filière police municipale</b>					
		1	0	0	1
Brigadier-chef Principal	C	1			1
<b>TOTAUX</b>		39	2	3	38

### **III – URBANISME - AMENAGEMENT**

#### **22 – Rénovation / extension de la mairie – Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la SEMDAS pour 2021**

**Monsieur Denis MARECHAL**, *adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, des espaces publics, des mobilités et du patrimoine bâti*, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2020 (CRAC) que la SEMDAS, maître d'ouvrage délégué, dans le cadre de sa convention de mandat, doit soumettre annuellement à la collectivité délégataire (**ANNEXE 11**).

Compte tenu de la crise sanitaire, le chantier a dû être interrompu entre le 16 mars et le 27 avril 2020, puis a connu une reprise ralentie avec une augmentation progressive du nombre de compagnons présents sur site. Au vu de ces événements, le planning des travaux a dû être adapté.

Aussi, le mandat initial de la SEMDAS expirant au 21 juin 2021, il a été prolongé par décision du Maire, pour couvrir l'année de parfait achèvement et les délais requis pour la clôture administrative de l'opération.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2020 (CRAC) établi par la SEMDAS sur le projet de rénovation / extension de la mairie, annexé à la présente délibération.

## **IV – QUESTIONS DIVERSES**

### ***Point crise sanitaire COVID***

Avec l'aide de la mairie qui a mis à disposition la salle Gambetta, 120 tests antigéniques ont été réalisés par la pharmacie des coquillages (environ 10 / semaine).

Des tests salivaires ont été réalisés par l'Education Nationale dans les écoles courant mars :

- 2 séries de tests à l'école maternelle (65 et 87 enfants testés)
- 1 série de test à l'école élémentaire (162 élèves testés).

80% de ces tests se sont révélés utilisables ; tous les tests sont négatifs.

Concernant la vaccination, 20 angoulois de plus de 75 ans, fragiles et/ou isolées, ont été accompagnées par des bénévoles sous coordination de la mairie, pour des prises de rendez-vous et être véhiculés. Tous ont reçu au moins une première injection.

### ***Manifestations printemps / été 2021***

Suite aux mesures de restriction prises par le Gouvernement le 3 avril, la Fête du Printemps prévue dans le Parc Municipal est reportée à une date ultérieure.

La Fête de la Musique du 25 juin, l'inauguration de la mairie le 13 juillet et la Fête Nationale sont maintenues pour l'instant.

### ***Questions diverses***

- Une opération « sac à baguette » est conduite avec la pharmacie et la boulangerie, sous l'égide du collectif « Nous Toutes 17 », pour aider les femmes victimes de violence. Des numéros d'urgence sont inscrits sur les sacs emballant le pain.

- **Monsieur le Maire** a accueilli le 2 avril dernier à Angoulins M. Jean-François FOUNTAINE, Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'Agglomération, accompagné du 1<sup>er</sup> vice-président et de la directrice générale des services Ville/Agglo.

Lors de cette visite, la commune a pu présenter ses enjeux, ses projets majeurs, les perspectives à court et moyen terme, et échanger avec le Président sur les possibilités d'aides de la CdA.

- **Les élections départementales et régionales des 13 et 20 juin** nécessiteront la présence impérieuse de tous les conseillers municipaux dans les bureaux de vote, et la mobilisation de nombreux bénévoles comme assesseurs ou scrutateurs. Il est demandé à tous les élus d'en parler autour d'eux pour mobiliser le plus grand nombre, car la double élection nécessite la tenue de 8 bureaux de vote et non 4 comme d'habitude.

- Pour donner suite à une question soulevée lors d'un précédent Conseil Municipal par **Monsieur Victor SILBERFELD**, relative à la présence de mauvaises odeurs à l'entrée

du parc municipal, **Monsieur le Maire** indique que le service Assainissement de la Communauté d'Agglomération a vérifié le poste de pompage des eaux usées incriminé. L'équipement est en bon état de fonctionnement, mais le système de désodorisation mérite effectivement d'être renforcé, et la CdA a prévu d'intervenir prochainement en ce sens.

- **Madame Manon GABRIEL** souligne des problèmes de visibilité, voire une signalisation insuffisante, au niveau de la piste cyclable de la Colonelle, qui pourraient engendrer des risques de collision vélos / piétons / véhicules. Ce point sera vérifié par **Monsieur Denis MARECHAL** avec les services techniques municipaux.

Fin de séance à 22 h 03.

**Prochain Conseil Municipal : mardi 25 mai 2021 à 19 h**

Le Maire,

Jean-Pierre NIVET